



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 79044

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les distorsions de concurrence intra-communautaires qui handicapent l'agriculture et l'agro-alimentaire français. Les agriculteurs attendent du Gouvernement qu'ils mettent fin à ces distorsions d'une part en évaluant systématiquement l'impact économique de toute nouvelle réglementation, d'autre part en renonçant à appliquer des règles franco-françaises ayant un impact direct sur les coûts de production, sauf à compenser le désavantage compétitif correspondant. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question et les mesures envisagées en vue de remédier aux distorsions de concurrence intra-communautaires qui pénalisent l'agriculture française.

Texte de la réponse

Le Gouvernement veille au maintien de règles de concurrence équitables entre les exploitations agricoles des États membres. C'est d'ailleurs aussi l'un des axes de l'action de la Commission européenne, également attachée au respect du marché unique européen. Il est cependant nécessaire de respecter les modèles sociaux et économiques de chaque État membre. La réglementation communautaire s'applique à l'ensemble des États membres, qui peuvent choisir par la suite d'appliquer des contraintes plus fortes sur leur territoire. Cependant, pour certaines politiques, notamment la fiscalité et la politique sociale, les règles au niveau communautaire doivent être fixées à l'unanimité, ce qui rend leur harmonisation difficile. Les exploitations agricoles françaises souffrent au premier chef de la concurrence des exploitations des pays tiers, dans lesquels les réglementations, notamment environnementales, sanitaires ou sociales, sont nettement plus souples. C'est pourquoi en 2008, sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne et à son initiative, le conseil des ministres européens de l'agriculture avait adopté des conclusions visant notamment à prendre en compte l'impact économique des écarts entre les normes européennes et des autres pays et à promouvoir les normes européennes au sein des organismes internationaux. La présidence espagnole s'inscrit dans la continuité de cette action, et a fait de la question de la compétitivité du modèle agroalimentaire européen l'une de ses trois priorités dans le secteur agricole. La France défend dans ce cadre une approche volontaire en la matière, pour assurer que les produits importés soient soumis aux mêmes exigences que celles qui pèsent sur les producteurs européens, et défendre le respect de nos préférences collectives. Le Gouvernement est totalement mobilisé pour que cette réflexion se poursuive avec l'objectif d'assurer des conditions de production équitables aux agriculteurs européens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79044

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5641

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7556